



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre DUFOURCQ

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2019

ORDRE DU JOUR

- Demandes de subventions exceptionnelles :
 - US Judokas Grenadois
 - Twirling Club Grenadois
 - Tennis club les Blés d'Or
- Contrat d'engagement avec M. Nicolas LASSALLE
- Création d'un poste d'Adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours Emploi Compétence
- Budget Ville 2019 : Décision Modificative n°1
- Animation Festive de la Ville 2019 : Décision Modificative n°1
- Rétrocession à la commune d'une concession d'une case dans le columbarium municipal
- Validation du Schéma Directeur d'assainissement des eaux pluviales sur la commune de Grenade-sur-l'Adour
- Acquisition de parcelles à la SNI à l'euro symbolique
- Questions diverses

Présents : Pierre DUFOURCQ, Cyrille CONSOLO, Marie-France GAUTHIER, Jean-Jacques LARQUIE, Marie-Odile BAILLET, Jean-Philippe BRETHERS, Françoise DELAMARE, Laurent BEYRIERE, Jean-Noël MIREMONT, Bruno TAUZIET, Françoise CAPBERN Stéphanie LAFARIE, Françoise DELAUNAY, Didier BERGES

Excusés avec pouvoir : Marie-Line DAUGREILH donne pouvoir à Cyrille CONSOLO
Odile LACOUTURE donne pouvoir à Françoise DELAUNAY, David BIARNES donne pouvoir à Didier BERGES

Excusés : Christian CUZACQ, Annie BURY

Absents : Jean-Marie HUARRIZ, Guillaume JOAO, Laetitia DARGELOS, Alexis PETERS

Marie-Odile BAILLET a été élue secrétaire de séance

Dans un propos introductif, Monsieur le Maire évoque le parcours terrestre du Président Jacques CHIRAC qui vient de rejoindre l'éternité. Ayant marqué l'histoire de France, de l'intérieur et à l'extérieur, comme tout responsable d'exécutif, il fut adulé, perturbé, soumis aux compliments et aux critiques. Il s'est toujours comporté en responsable, amoureux de l'espace dont il avait la charge. Le monde agricole se souviendra longtemps de ses visites aux salons de l'agriculture. Jacques CHIRAC mérite, par conséquent, considération et reconnaissance. Il fut un défenseur inconditionnel du bien vivre ensemble, des traditions...un bâtisseur de paix.

En sa mémoire, Monsieur le Maire invite l'assemblée municipale à observer une minute de silence.



Approbation à l'unanimité des Comptes-rendus des 19 juin et 22 juillet 2019



Informations liées à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

Signature des actes suivants :

- Contrat de location du Mobilhome du 20 au 26 mai 2019, pour un montant de 182,64 €
- Décision portant attribution de la concession Funéraire n° 601 - Carré F60 - d'une superficie de 5 m², pour une durée de 50 ans, à compter du 20 mai 2019, pour un montant de 273,75 €
- Contrat de location du Mobilhome du 10 au 17 août 2019, pour un montant de 203,08 €
- Contrat de location du Mobilhome du 30 août au 1^{er} septembre 2019, pour un montant de 60,00 €
- Contrat de location du mobilhome du 18 au 21 septembre 2019, pour un montant de 91,32 €
- Contrat de location d'un logement sis 1 rue Charles de Borda, à compter du 15 octobre 2019, pour une durée de 6 ans, au nom de Monsieur Jean-Luc CLAVE
- Contrat de location du mobilhome du 24 septembre au 8 octobre 2019, pour un montant de 342,00 €

2019-127-DELIB - Demande de subvention exceptionnelle de l'Union Sportive des Judokas Grenadois : Sportifs titrés saison 2018/2019

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de Monsieur le Président de l'Union Sportive des Judokas Grenadois relative à l'accession aux différents titres de Championnes des Landes et de Nouvelle Aquitaine de sportives du club, il est sollicité l'application du règlement d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations sportives en vigueur, à savoir le versement d'une subvention de 169 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (*M. Cyrille CONSOLO ne prend pas part au vote*),
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 169 € à l'Union Sportive des Judokas grenadois conformément au règlement en vigueur,

DIT que les crédits figurent au Budget primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

2019-128-DELIB - Twirling club Grenadois : demande de subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante d'une demande de subventions exceptionnelles émanant du Twirling Club Grenadois.

Suite aux différents titres individuels et par équipe remportés par des sportives dudit club, il est sollicité l'application du règlement d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations sportives en vigueur, à savoir le versement d'une subvention de 169 €.

En revanche, il précise que l'association ne remplit pas les critères requis pour prétendre à une participation aux frais de déplacements.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 169 € au Twirling Club grenadois conformément au règlement en vigueur,

REJETTE la demande de participation financière aux frais de déplacements du club, les conditions requises par le règlement intérieur n'étant pas remplies,

DIT que les crédits figurent au Budget primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

2019-129-DELIB - Tennis Club Les Blés d'Or : demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe que suite au courrier de Monsieur le Président du Club de Tennis « Les Blés d'Or » relatif aux divers titres de Champions du club au cours de l'année 2019, il est sollicité l'application du règlement d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations sportives en vigueur, à savoir le versement d'une subvention de 169 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 169 € au Club de Tennis « les Blés d'or »,

DIT que les crédits figurent au Budget primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

2019-130-DELIB - Contrat d'engagement avec Nicolas LASSALLE

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville », informe que l'animation du Marché de Noël du samedi 14 décembre 2019 sera assurée par M. Nicolas LASSALLE. A cet effet, il est nécessaire de signer le contrat joint en annexe.

Le montant total de la prestation s'élève à 250 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat d'engagement joint en annexe avec Nicolas LASSALLE ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 250 €,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019 de la Ville.

2019-131-DELIB - Création d'un poste d'Adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint technique, dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} novembre 2019.

Il précise que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

En conséquence, Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de ce poste à compter du 1^{er} novembre 2019 et à autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste pour les services opérationnels dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 10 mois renouvelable expressément, dans la limite de 16 mois, après renouvellement de la convention,

PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer toute pièce à cet effet.

2019-132-DELIB - Budget Ville 2019 : Décision Modificative n°1

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose à l'assemblée municipale la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2019 portant virement de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Article	Libellé	Dotations
60621	Combustibles	+ 12 000,00 €
60622	Carburants	+ 3 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	+ 1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	+ 1 000,00 €
6188	Autres frais divers	+ 500,00 €
63513	Taxe d'aménagement	+ 364,00 €
62872	Remb. de frais aux budgets annexes	+ 500,00 €
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	+ 6 316,67 €
63512	Taxes Foncières	+ 429,00 €
65541	Contribution aux organismes de regroupement	+ 1 672,00 €
657363	Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics à caractère administratif	+ 1 620,00 €
65888	Charges directes de la gestion courante	+ 10,00 €
022	Dépenses imprévues	- 28 411,67 €
	TOTAL	0

Section d'investissement :

Dépenses

Article	Libellé	Dotations
10226	Taxe d'aménagement	+ 1 680,50 €
2116	Immobilisations corporelles Terrain cimetière	- 1 680,50 €
	TOTAL	0

Le Conseil Municipal à la majorité (13 voix pour et 4 abstentions : F. Delaunay, D. Berges, O. Lacouture, D. Biarnes),

Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2019 de la Ville ainsi que détaillée ci-dessus.

2019-133-DELIB - Budget Annexe « Animation festive de la Ville » 2019 :
Décision Modificative n°1

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose à l'assemblée municipale la décision modificative n° 1 au Budget Annexe 2019 « Animation Festive de la Ville » portant Virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Article	Libellé	Dotations
60612	Energie - Electricité	+ 20,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	+ 300,00 €
6135	Locations mobilières	+ 900,00 €
6156	Maintenance	+ 400,00 €
	TOTAL	1 620,00 €

Recettes

Article	Libellé	Dotations
774	Subvention exceptionnelle	+ 1 620,00 €
	TOTAL	1 620,00 €

Le Conseil Municipal à la majorité (15 voix pour et 2 abstentions : D. Berges, D. Biarnes),

Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 1 du Budget Annexe 2019 « Animation Festive de la Ville » ainsi que détaillée ci-dessus.

2019-134-DELIB - Rétrocession à la commune d'une concession d'une case dans le columbarium municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Mme RODRIGUES veuve LLACER Irène, titulaire d'une concession d'une case de columbarium Bloc B2- Case E1 - n° 8 située dans le cimetière communal, a manifesté son souhait de rétrocéder ladite concession à la Commune, à titre onéreux, après enlèvement de l'urne cinéraire qu'elle contient.

Cette concession a été acquise le 16 décembre 2013 pour une durée de 30 ans, pour la somme de 405,20 €.

Il convient donc de se prononcer sur le remboursement à Mme RODRIGUES veuve LLACER Irène de la somme de 326,41 € représentant le prix de la concession de columbarium, diminué du temps d'utilisation, c'est-à-dire jusqu'au 15 octobre 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le remboursement de la somme de 326,41 € à Mme RODRIGUES veuve LLACER Irène représentant le prix de la concession de columbarium, diminué du temps d'utilisation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2019 de la Ville.

2019-135-DELIB - Validation du projet de zonage des eaux pluviales de Grenade-sur-l'Adour le soumettant à enquête publique

VU l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

VU l'article R 122-17 II du Code de l'environnement,

CONSIDERANT la loi 2018-702 du 3 août 2018 dite « loi Ferrand » relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, et notamment son article 3 qui décorrèle la compétence « assainissement » de la « gestion des eaux pluviales ». La compétence des communautés de communes désormais définie comme « Assainissement des eaux usées » ne prévoit pas la gestion des eaux pluviales qui relèvent des communes.

CONSIDERANT l'étude du Schéma directeur d'assainissement de la Communauté de communes du pays grenadois et des eaux pluviales de Grenade sur l'Adour réalisée par le bureau d'études ALTEREO - G2C Conseils et initiée en 2016,

L'objet de cette étude consiste notamment en la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif de la communauté de communes du Pays Grenadois et des eaux pluviales de la commune de Grenade-sur-l'Adour en lien avec l'élaboration du PLUi (Plan Local d'urbanisme intercommunal).

Cette notion de zonage est introduite par la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 codifiée dans l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précité.

« Les communes ou leurs EPCI délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet des effluents,
- Les zones d'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien,
- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

L'élaboration d'une carte de zonage délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles de l'assainissement non collectif mais également de la gestion des eaux pluviales permettra ainsi de mettre en œuvre une politique globale d'assainissement.

CONSIDERANT le projet de zonage des eaux pluviales de la commune de Grenade-sur l'Adour établi,

CONSIDERANT que le dossier peut être soumis à enquête publique et qu'il comprend un projet de délimitation des zones d'assainissement des eaux pluviales, faisant apparaître des prescriptions réglementaires propres aux différentes zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles, avec une notice justifiant le zonage envisagé.

CONSIDERANT que le projet zonage précité pourra faire l'objet d'une validation définitive après enquête publique obligatoire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de zonage des eaux pluviales de la commune de Grenade-sur-l'Adour tel qu'annexé à la présente délibération,

INFORME que le projet de zonage des eaux pluviales de la commune de Grenade-sur-l'Adour fera l'objet d'une validation définitive après enquête publique obligatoire (organisé en commun avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et la modification du périmètre délimité des abords du monument historique de l'Eglise Saint-Pierre-Saint Paul),

INDIQUE que le de zonage des eaux pluviales de la commune de Grenade-sur-l'Adour a été soumis à l'autorité environnementale dans le cadre d'une procédure d'évaluation environnementale au cas par cas

2019-136-DELIB - Acquisition à l'euro symbolique de 3 parcelles au Groupe CDC Habitat

Monsieur le Maire informe que conformément à l'engagement pris par le Groupe CDC Habitat portant sur la réhabilitation de l'espace de vie de la Cité St-Exupéry, des travaux conséquents ont nettement amélioré la présentation physique du site afin de répondre à l'attente des

propriétaires et locataires et de solliciter un transfert des réseaux routiers aux diverses compétences.

Concernant les terrains enherbés, le Groupe CDC Habitat, dans son Directoire du 6 mars 2019, décidait la cession des parcelles ci-dessous à la Commune de Grenade-sur-l'Adour, à l'euro symbolique :

- J1350 d'une superficie de 6 903 m²
- J1371 d'une superficie de 585 m²
- J1295 d'une superficie de 529 m²

Monsieur le Maire précise que cette acquisition représente une opportunité pour notre ville, tant pour l'embellissement du site, le confort des riverains mais aussi la possibilité de créer du stationnement.

Le Conseil municipal, l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique, des parcelles sises dans la Résidence Saint-Exupéry, 1-69 rue Colonel Couilleau, 40270 Grenade-sur-l'Adour à savoir :

- J1350 d'une superficie de 6 903 m²
- J1371 d'une superficie de 585 m²
- J1295 d'une superficie de 529 m²

sous condition suspensive de la rétrocession des voiries et réseaux de ladite résidence à la commune de Grenade-sur-l'Adour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Communauté de Communes du Pays Grenadois (CCPG) :

Monsieur le Maire présente le **Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays grenadois** :

Le Conseil communautaire composé de 30 élus s'est réuni 7 fois en 2018 et a adopté 98 délibérations.

- Finances :

Le Budget principal s'équilibre à hauteur de 13 millions d'euros pour la Communauté de Communes et près de 910 000 € pour le CIAS.

En matière d'investissement, la CCPG a programmé plusieurs opérations, pour un montant de plus de 4,8 millions d'euros :

- . Voirie : 640 000 €
- . Schéma d'aménagement numérique : 740 000 €
- . Réhabilitation du patrimoine locatif des communes membres : 200 000 €

- . Travaux Maison de l'enfance : 100 000 €
- . Diagnostic sur l'exercice des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires : 50 000 €
- . Action de soutien au développement économique : 100 000 €
- . Etude de faisabilité Maison de la Course landaise
- . Projet d'adaptation des locaux Ecole de Musique

La solidarité en faveur des communes :

- . Prise en charge de la part de chaque commune contributrice au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) soit 214 000 €
- . Versement d'une dotation de Solidarité Communautaire aux communes membres de 600 000 € soit 75,50 €/habitant,
- . Fonds de concours pour investissements communaux : financement de 9 projets sur 7 communes pour un montant de 153 203 € + 288 631 € pour le projet de réhabilitation de la piscine municipale de Grenade-sur-l'Adour.

- **Application du droit des sols :**

Sur les 58 permis de construire instruits sur les communes du territoire, seuls 15 ont été délivrés pour un nouveau logement.

- **Développement économique :**

- . Un garage automobile, une carrosserie et un atelier de restauration de voitures anciennes est en cours d'installation sur la ZA du « Tréma I » à Cazères sur l'Adour,
- . Edification d'un laboratoire de découpe de viande sur la ZA « Guillaumet » à Grenade-sur-l'Adour,
- . Redynamisation de l'activité commerciale des centres-bourgs
- . Construction avec panneaux photovoltaïques sur le terrain de la ZA du « Tréma II » à Cazères-sur-l'Adour

- **Voirie :**

Réfection de plus de 45 000 m² de voirie et entretien de fossés avec 430 heures de pelle mécanique pour une dépense globale de 403 874 €. 60 permissions de voirie ont été établies.

- **Eau et assainissement :**

- . Assainissement collectif : La régie gère 16,5 km de réseaux pour 1 508 abonnés sur les communes de Bascons, Bordères, Cazères et Saint-Maurice. In lissage des tarifs à 1,90 € HT le m³ est appliqué.
- . Assainissement non-collectif : 716 installations ont été contrôlées depuis 2016 pour un nombre d'abonnés de 1 440.
- . Eau potable : L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 permettra, dès le 1^{er} janvier 2019, de couvrir l'ensemble du territoire en matière de gestion de l'eau, soit 3 900 compteurs.

- **Maison de santé pluriprofessionnelle** :

Une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) a vu le jour en juin 2018. Elle regroupe 30 membres (médecins généralistes, dentistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeute, podologues, sage-femme, psychologue).

- **Emploi** :

- . Espace emploi : 192 entretiens se sont déroulés sur l'année 2018. 21 personnes ont retrouvé un emploi en CDI, CDD ou contrat saisonnier.
- . Mission locale des Landes : 90 jeunes du territoire accompagnés dont 40 nouveaux

- **Atelier Multiservices Informatique** :

Les chiffres : 137 adhérents
181 personnes se sont rendues dans les locaux durant l'année pour un total de 1 133 visites.

- **Fibre optique** :

En ce qui concerne le déploiement du réseau de fibre optique, les études commenceront dès 2020 sur les communes de Bascons, Grenade et Larrivière. La commercialisation du réseau est prévue pour fin 2021.

- **Ecole de musique** :

78 inscrits en 2017 dont 24 adultes.

- **Coordination Enfance/jeunesse** :

. TAP : Sur l'année scolaire 2017/2018, plus de 85% des élèves ont participé de manière régulière aux activités proposées au sein des 10 écoles du territoire.

. Projet éducatif de territoire : Validé par les services de l'Etat le 5 septembre 2018 pour une durée de 3 ans

- **Relais Accueil Petite Enfance (RAPE)** :

34 « nounous » sur 63 en activité fréquentent régulièrement les ateliers avec environ une cinquantaine d'enfants.

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** :

Progression de près de 16 % du nombre de journées.

- **Point Information Jeunesse (PIJ)** :

Un groupe de 12 jeunes du Collège a participé à la création d'un court-métrage.

- **Espace Jeunes** :

74 adolescents, dont 10 hors territoire et 28 nouveaux ont fréquenté l'Espace jeunes.

14 sorties organisées avec la participation de 228 jeunes.

4 séjours mis en place : montagne, ferme pédagogique, Côte landaise, Alsace

- **Subventions aux écoles de sport :**
Participation au financement de 15 écoles de sports du territoire pour un montant de 6 898 €.

- **Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et ses actions :**
 - . Habitat alternatif pour personnes âgées : 5 communes se sont positionnées dans une étude préalable : Bascons, Castandet, Le Vignau, Maurrin, Saint-Maurice
 - . Animation séniors : Nouveau service mis en place en mars 2018
 - . Plan canicule : Veille saisonnière mise en place chaque année dès le 1^{er} juin.
 - . Courir pour la vie, courir pour Curie : La nouvelle formule de la journée de collecte s'est déroulée le 6 octobre 2018, avec la participation de 110 personnes, pour un montant recueilli de 2 763,65 € qui sera reversé à l'Institut Curie.

- **Les services d'Aide à domicile :**
20 agents d'aide à domicile formés interviennent auprès de 160 usagers.
 - . Portage de repas : 71 personnes bénéficiaires, soit près de 13 000 repas distribués
 - . Petit jardinage : 75 personnes concernées, soit 900 heures de travail
 - . Téléalarme : 224 personnes du territoire équipées
 - . Repas et goûters des aînés : Participation au financement de 694 repas ou goûters des aînés pour un montant total de 4 858 €

- **Subventions aux actions culturelles :**
Une enveloppe de 12 017 € a été allouée dans le cadre des subventions aux actions culturelles.

- **Animations culturelles communautaires :**
4 animations ayant pour thème les sciences ont rassemblé plus de 200 participants.

- **Animations nature :**
Au total, 407 personnes ont pu découvrir les secrets de la nature sur notre territoire

- **Musée de la Course landaise de Bascons :**
L'étude de faisabilité d'implantation d'une maison de la Course landaise en Centre-bourg de Bascons est en cours sur l'ancien Presbytère. Ce projet se veut ambitieux, innovant et structurant.

- **Office de Tourisme :**
Obtention du label « Tourisme et handicap »
Les chiffres : 4 277 contacts enregistrés
 - 7 animations « Printemps des Landes » : 75 personnes
 - 9 animations estivales organisées : 146 participants
 - Journée Tourisme en Espace Rural : 45 personnes
 - Marché de producteurs : 550 convives
 - Forum des Associations : participation de 24 associations
 - Marché de Noël : 18 exposants

- Sictom du Marsan : Rapport annuel 2018

Le syndicat est composé de 81 communes et 88 063 habitants, 89 personnels au 31/12/2018 dont 10 femmes et 79 hommes.

Equipements de pré collecte en secteur rural : 4 952 bacs de 770 litres

Les onze communes de la Communauté de communes du Pays Grenadois ont été intégralement dotées en conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Cela représente 110 emplacements pour 360 conteneurs.

Les communes rurales sont collectées :

- Pour les ordures ménagères, une fois par semaine avec 18 775,900 tonnes sur les 81 communes en 2018,
- Pour la collecte sélective, une fois par quinzaine avec 4 450,020 tonnes, soit une augmentation de 7,51 % par rapport à 2017.

Le coût du service s'établit à 2 126 448,40 € en hausse de 6,25 % par rapport à 2017.

398 colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble des communes pour 2 601,420 tonnes collectées soit 17,16 % de plus par rapport à 2017, représentant 29,55 kg/habitant, pour une moyenne nationale de 31,20 kg/habitant.

Cartons des commerçants : 43,950 tonnes collectées

Textiles : 87 conteneurs mis en place pour 297,703 tonnes collectées soit 3,38 kg/habitant.

L'Unité de compostage de Saint-Perdon est autorisée à traiter annuellement 26 000 tonnes de déchets, avec une capacité journalière de 100 tonnes.

L'apport de déchets verts s'élève à 1 962,120 tonnes.

Au final ce sont 20 369,520 tonnes qui ont été réceptionnées sur l'usine.

Les neuf déchetteries du réseau ont accueilli 275 671 usagers, soit 14 827 de plus qu'en 2017.

Monsieur le Maire précise que la déchetterie de Grenade-sur-l'Adour, depuis l'installation de la viréo-protection, n'est plus sujette aux actes de vandalisme.

Challenge verre, 12 communes ont participé : la commune de Grenade-sur-l'Adour a été citée dans la catégorie « Meilleure action de communication ».

7 classes dont 171 élèves du Pays Grenadois ont visité le site de Saint-Perdon.

- Dates à retenir :

Samedi 28 septembre à 11h à la Médiathèque : Maisons fleuries

Mardi 1^{er} octobre à 19h00 : Commission urbanisme, Patrimoine et travaux

Samedi 12 octobre : Assemblée Générale de la Légion d'Honneur

Vendredi 18 octobre : Ils ont honoré Grenade

Lundi 21 octobre à 14h30 : Conseil d'Administration du CCAS

Mardi 5 novembre à 18h30 : Commission « Education, sports, vie sociale et associative »

Mercredi 6 novembre à 19h00 : Commission « Culture et promotion de la ville »

Vendredi 8 novembre à 14h30 : Commission « Finances »
Vendredi 15 novembre à 19h00 : Accueil des Nouveaux arrivants
Samedi 14 décembre de 9h à 13h : Marché de Noël
Vendredi 20 décembre : Vœux de la population
Samedi 21 décembre : Vœux du personnel

- **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Landes** : Accueil d'un jeune homme résidant sur la commune (M. BOITRELLE Sullivan né le 21/02/1999), pour effectuer un travail rémunéré d'une durée de 20 heures, du 30 septembre au 4 octobre 2019
- **Unité Educative de Milieu ouvert** : Accueil d'un jeune homme résidant sur la commune (M. LATGE Clément né le 24/10/2001, qui vit chez sa mère Mme MASSIP Anne, 10 rue Henri Farbos), pour effectuer un TIG de 70 heures à répartir sur 4 semaines, à compter du 1er novembre 2019.
- **Fermeture exceptionnelle de la Médiathèque le vendredi 18 octobre 2019 après-midi dans le cadre de la manifestation « Les arts en déroute »**
- **FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)** : Montant CCPG \Rightarrow 405 443 € (les montants incombant aux communes sont pris en charge par le budget communautaire)
- **Point travaux** :

M. Jean-Jacques LARQUIE, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « Urbanisme, patrimoine et travaux », fait un point sur les travaux 2019 :

Busage Route de Bascons

Les travaux devraient débiter d'ici la fin de l'année, dès que le projet sera validé par l'UTD de Saint Sever puisqu'il est situé sur la RD 406. Il faut également travailler en collaboration étroite avec la régie des eaux et assainissement du Pays Grenadois afin d'inclure la réfection de l'adduction en eau potable et faire un point sur l'assainissement collectif des maisons situées au droit de ladite route.

Coût approximatif : inférieur à 25 000 Euros

Pose des candélabres - avenue d'Hésingue

Le chantier a commencé début septembre pour une durée de 3 mois.

Il va consister dans un 1^{er} temps à l'enfouissement des réseaux (électriques, PTT), puis la mise en place de 9 candélabres équipés de LED avec abaissement de lumière. De plus un mat sera mis en place à côté de l'école privée ; Coût 30 496 Euros (financé sur fonds propres)

Travaux d'agrandissement Espace Dupin Amitiés d'automne

Le marché public est en cours, pour une date limite au 30 septembre. Les travaux devraient débuter fin octobre et durer environ 3 mois. Ils porteront essentiellement sur la construction d'une extension de la partie Sud d'une superficie d'environ 25 m².
Coût 42 000 Euros TTC + Maîtrise d'œuvre 8 016 € - Budget CCAS

Travaux de réfection Association Jeunesse et Culture

Le projet consiste en la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment situé rue René Vielle à Grenade-sur-l'Adour, au traitement des acères, dans l'étanchéisation du toit-terrasse et dans la réparation de la poutre porteuse intermédiaire dudit toit.

A cela s'ajoutent le remplacement du portail d'entrée du bâtiment et le changement de diverses portes extérieures situées à l'étage.

Début des travaux - novembre 2019

Fin des travaux - janvier février 2020

Cout : Environ 17 000 Euros

Rétrocession SNI (à l'ordre du jour du Conseil Municipal)

Point sur la sécurisation

- **Vidéo Protection** : Les 11 caméras ont été installées sur les trois sites, lieux de multiples faits délictueux (CSC, gymnase et espace sportif). Elles sont reliées à un ordinateur placé dans un lieu sécurisé en mairie et les enregistrements ne peuvent être visionnés que par des personnes dûment habilitées par la Préfecture (Policier municipal, Maire et DGS). Une signalétique a été posée à chaque entrée de ville
Coût : 392,42 € par mois pendant 24 mois + dépôt garantie 1 975 €
- **Installation des radars pédagogiques** : 3 radars et 4 fourreaux ont été achetés et seront positionnés : avenue de Villeneuve RD 11 + à côté du carrefour contact RD824 + Route de Bascons carrefour chemin du pavillon et de Labouaou et ultérieurement en face la Gendarmerie
Cout : 6543,96 Euros
- **Mise en place de Totems, Coussins Berlinoises et réfection du passage piéton** afin de faire ralentir la circulation et sécuriser le passage des élèves de l'école Notre Dame. Cette opération sera réalisée à l'issue des travaux du SYDEC avenue d'Hésingue (fin décembre)
Coût 5 700 Euros environ.

Cimetière : Les travaux sont terminés

Il rappelle que la Commission « Urbanisme, patrimoine et travaux » se réunira le mardi 1^{er} octobre 2019 à 19h.

Monsieur Didier BERGES soulève les problèmes récurrents de faiblesse des réseaux mobiles. L'assemblée souligne que ce désagrément n'est pas propre à Grenade-sur-l'Adour et Monsieur le Maire précise que la solution arrivera vraisemblablement avec la fibre.

M. Didier BERGES indique également qu'il serait nécessaire, dans la mesure du possible, de renforcer l'entretien des petites rues.

Monsieur le Maire rappelle que l'usage des désherbants est interdit et que les agents doivent procéder manuellement à l'arrachage de l'herbe sur toute la commune, ceci impliquant l'intervention de plus de personnel mais également une augmentation du temps consacré au désherbage. Il faut noter que cette nouvelle façon de travailler rend parfois la tâche difficile malgré toute la bonne volonté des services concernés.

Mme Marie-France GAUTHIER fait également appel à la bonne volonté des riverains qui peuvent participer au nettoyage de leur trottoir.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur Berges qui fait circuler une lettre qui peut interpeler. Il lui précise que s'il est, dans son comportement, dans la caricature et la provocation, sans intérêt, isolé, Monsieur le Maire préfère, quant à lui, être dans le rassemblement.

Ne souhaitant pas s'étendre davantage sur le sujet, il invite simplement M. BERGES, à l'avenir, s'il devait reprendre un courrier émanant du Maire ou du Président de la Communauté de Commune du Pays Grenadois dans ses communications, de tout simplement scanner le document afin d'éviter de multiplier les fautes d'orthographe au recopiage, l'original n'en comportant pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00'